



Procès Verbal

Conseil Municipal

Séance du 28 mai 2018

Convoqués : CORBEL Michel – CORLAY Gérald – DEROUIN Robert – GAUVAIN Michaël – GUEGAN Yannick – ILLIEN Anne-Yvette – JEZEQUEL Fabien – KERRIEN Yvonnick – LAROSE Arnaud – LE BONHOMME Marie-Catherine – LE GARFF-TRUHAUD Francette – LE GRAND Marina – MARTIN Marie-Christine – MILON Martine – MORIN Didier – QUERRE Yann – QUINTIN Jérémie – ROPERS Isabelle – TROADEC Helen

Absents : CORLAY Gérald (pouvoir donné à JEZEQUEL Fabien) – TROADEC Helen (pouvoir donné à LE GARFF-TRUHAUD Francette)

Absents non excusés : LAROSE Arnaud

Secrétaire : DEROUIN Robert

Ordre du jour :

1. Devenir du bâtiment communal de l'ancienne Poste
2. Attribution des subventions communales
3. Point sur la commission personnel du 25 mai 2018
4. Déclaration d'intention d'aliéner
5. Informations communautaires
6. Informations diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'observer une minute de silence à la mémoire du frère de Mme Marie - Catherine LE BONHOMME.

Puis il est proposé d'inscrire 3 points supplémentaires à l'ordre du jour du présent conseil :

- Présentation d'un état de la signalétique de campagne par M. J.Yves GUERVILLY.
- Motion sur le maintien de la maternité de Guingamp
- Motion de soutien aux Agences de l'Eau et Comités de Bassin

Enfin, M. Le Maire remercie M. Stéphane BILGER qui a tenu avec satisfaction le secrétariat de mairie en attendant l'arrivée de Sandrine GUILLOUET qui a pris en charge ce poste depuis mi-mai.

1/ Présentation d'un état de la signalétique de campagne par M. GUERVILLY.

M. J.Yves GUERVILLY présente son travail d'inventaire de la signalétique de la commune et explique sa démarche basée sur la carte IGN, celle du SDIS 22 de Goudelin pour recenser les villages manquants et Google Map pour le positionnement GPS. Les panneaux de signalisation ont été répertoriés selon leur état (1-Bon ; 2-Correct ; 3-Mauvais ; 4-Absent ; 5-À créer). Une base de données a été éditée et les panneaux à changer peuvent ainsi être sélectionnés.

Le conseil remercie M. GUERVILLY pour la qualité du travail réalisé.

2/ Devenir du bâtiment communal de l'ancienne Poste

M. Le Maire explique que la commune est propriétaire du bâtiment de l'ancienne Poste situé au 5 et 7 rue d'Armor. Au regard du coût élevé qu'impliqueraient des travaux de rénovation, la commune envisage de procéder à sa vente.

Deux agences immobilières ont été sollicitées pour estimer la valeur du bien :

- Agence Etude Immobilière du Goëlo (M. Daniel)
Estimation du bien : entre 65 000 et 75 000 €
Honoraires : 5 510 €
- Agence Nouvelle Demeure (M. Noël Lefebvre)
Estimation du bien : entre 75 000 et 85 000 €
Honoraires : 5 500 €

M. LEFEBVRE de l'agence Nouvelle Demeure étant présent, M. Le Maire l'invite à présenter le bien immobilier. La parcelle cadastrée B 768 représente une surface de 334 m². L'immeuble en pierres est composé de deux appartements de 67 m² et de 110 m², d'une courette avec dépendance à usage de remise. L'agent immobilier estime qu'il sera difficile de vendre la propriété en deux ou trois lots car le bien serait, après division, soumis au régime de la copropriété. De plus, la chaudière assurant le chauffage de l'appartement n°7 est située dans les locaux de l'école (nouveau bornage nécessaire). Il est proposé aux membres du conseil municipal d'entamer la réflexion sur le devenir du bâtiment de l'ancienne Poste.

M. CORBEL estime qu'il serait préférable de garder le bâtiment afin de mettre un local à disposition des associations communales. M. KERRIEN approuve cette proposition. En réponse, M. QUERRE précise que depuis l'arrêt des Taps, le club house est déjà utilisé par les associations. Les réservations fonctionnent bien. M. KERRIEN rappelle que les communes ont vocation à proposer des logements sociaux. M. le Maire explique que, pour ce faire, cela nécessiterait trop de travaux et un investissement financier trop lourd pour la commune. Pour M. CORBEL, l'ensemble immobilier fait partie du bloc « école », et dans le cadre d'un nouveau projet d'établissement scolaire, les locaux seront à valoriser. Il sera donc défavorable à une mise en vente. F.JEZEQUEL suggère de prendre contact avec le CAUE22 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Côtes d'Armor) pour que la collectivité soit accompagnée dans sa réflexion. Cette proposition est retenue.

Il sera demandé de se positionner sur ce dossier lors du prochain conseil municipal.

3/ Subventions communales

Arrivée de Mme LE GRAND.

M. QUERRE rappelle que les subventions aux associations ont été discutées lors de la commission Finances du 12 avril 2018.

Les propositions de subventions pour 2018 sont les suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	
LBBG (la boule bretonne goudelinaise)	350
LOISIRS DETENTE GOUDELIN	650
MOTO CLUB GOUDELIN LE MERZER	400
TENNIS CLUB LANVOLLON GOUDELIN	400
TWIRLING CLUB DE L'ISLE	315
UNION SPORTIVE GOUDELINAISE FOOTBALL	3000
COMITE DES FETES	800
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE	300
GOUDELIN FETE MEDIEVALE	600
KANERIEN AN ENEZ	0
AFR ASSOCIATION FAMILLES RURALES GOUDELIN	2600
ADMIR DU LEFF	350
CLUB LA JOYE SANS FIN	350
LOISIRS ET BRICOLAGE	250
SOCIETE CHASSE GOUDELIN BRINGOLO	300
LIAMM SENE-BREIZH	100
AMICALE LAIQUE	200
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
BULLE D'EAU	30
REVES DE CLOWN	30
CANOE KAYAK CLUB GUINGAMP	105
CLUB D'ESCALADE ARMOR ARGOAT PONTRIEUX	35
CLUB DES NAGEURS GUINGAMPAIS ET SECTION TRIATHLON	245
LES RANDONNEURS DU PAYS DU LEFF POMMERIT-LE-VICOMTE	100
C.M.A. 22 (Chambre de Métiers et de l'Artisanat)	200
COMICE AGRICOLE DU CANTON PLOUAGAT	520.5

AAPPMA (Association de pêche et de protection du milieu aquatique) LANVOLLON-PLOUHA	30
EAU & RIVIÈRES de Bretagne	30
APPEL DÉTRESSE GUINGAMP	30
LES RESTAURANTS DU CŒUR 22	100
MAISON FAMILIALE RURALE LOUDEAC	105
ASSOCIATION "QUATRE VAULX - LES MOUETTES" SAINT-CAST LE GUILDO	30
ADOT 22 (dons d'organes et de tissus humains)	30
AFSEP (Association française des sclérosés en plaques)	50
ASSOCIATION LA PIERRE LE BIGAUT MUCOVISCIDOSE	150
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER COMITE 22	100

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les subventions communales pour l'année 2018.

4/ Point sur la commission personnel du 25 mai 2018

Mme LE GARFF-TRUHAUD informe qu'une commission du personnel s'est tenue le 25 mai dernier et expose les points évoqués lors de la réunion.

- Remplacement aux services techniques : Michel Le Gall a confirmé son souhait de faire valoir ses droits à la retraite au 1er octobre 2018. M. Fabien DAVOUST a refusé la proposition de recrutement de la mairie.
Proposition retenue : stagiairisation de M. HELARY Fabrice, 2nd candidat retenu lors des entretiens, au 1er juillet 2018.
- Fin des 2 contrats CAE (agents d'entretien) en août et septembre 2018.
Proposition retenue : Création d'un poste sur la base dont la durée hebdomadaire de service sera à déterminer.
- Règlement intérieur : prise en compte des modifications proposées par le Centre de Gestion 22 pour validation par le CHSCT du 12 juin prochain.
- Démission de la responsable du service enfance au 25 mai 2018. Une demande de dérogation à la DDCS pourra être demandée pour assurer la garderie jusqu'à la fin de l'année scolaire. Par ailleurs, un agent mis à disposition par Leff Armor Communauté est titulaire du BAFD.

5/ Déclaration d'intention d'aliéner

Trois déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en mairie, pour lesquelles il convient de se positionner :

- un bien situé entre le 4 - 6 rue de Montjoie, situé en zone Ua, d'une superficie totale de 390 m², appartenant à M Pierre RAOULT. Le bien est proposé à la vente à M. Michel Yves LE BAIL, habitant actuellement à Lanleff, pour un montant de 13 000 €.
- un bien situé 7 rue de Kermorin, situé en zone Ua, d'une superficie totale de 1 880m², appartenant à Mme COATRIEUX Mélanie. Le bien est proposé à la vente à M. CONSTENTIN et Mme BOURHIS, habitant actuellement au 8 hameau de Kernilien à Goudelin, pour un montant de 25 000 €.
- un bien situé au 39 rue de Kerallec, situé en zone Ub, d'une superficie totale de 9 320 m², appartenant à Mme GRAILARD et M. LE CREURER. Le bien est proposé à la vente à M. HARSTRICH, habitant actuellement à Paris, pour un montant de 230 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas préempter ces biens.

6/ Informations communautaires

a) Mutuelles Solidaires

M. le Maire explique que suite aux travaux engagés par le Pays de Guingamp, les CIAS de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération, Leff Armor communauté et l'île de Bréhat ont acté un partenariat avec l'Association Actiom pour la mise en place d'une complémentaire santé négociée. Ce partenariat se concrétise sous la forme d'une convention qui s'inscrit dans une logique d'amélioration de l'accès aux soins pour tous, d'un renforcement du pouvoir d'achat des habitants et de solidarité.

Il s'agit de proposer aux habitants du Pays de Guingamp des offres de mutuelle complémentaire santé à un coût négocié. Actiom a négocié un partenariat avec 4 mutuelles. Au total, ce sont 11 offres de paniers de soins différentes. Les habitants du Pays devront contacter l'association pour prendre un RDV et étudier leur situation.

Des permanences se tiendront mensuellement à trimestriellement (selon les demandes) sur les pôles de proximité du territoire. Afin d'informer le plus largement la population, deux réunions publiques sont programmées le 28 mai à Guingamp à 20h (Théâtre du Champ au Roy) et le 4 juin à Châtelaudren (dans les locaux de la Communauté de Communes).

b) Terrain communautaire pour les gens du voyage :

En 2019, un terrain sera proposé sur la commune de PLOUHA.

c) Motion demandant le maintien de la maternité au Centre Hospitalier de Guingamp

Par arrêté du 19 mai dernier, l'Agence Régionale de Santé notifiait le non renouvellement de l'activité « gynécologie-obstétrique » au Centre Hospitalier de Guingamp et la prorogation de l'autorisation jusque seulement le 31 janvier 2019.

Cette décision est incompréhensible pour la population et les élus du territoire. Elle a été annoncée brutalement et sans concertation. C'est pourquoi, ils se sont mobilisés, en quelques jours, afin d'être plus de 2000 personnes dans les rues de Guingamp.

Aussi, nous nous opposons fermement à cette décision infondée, qui, au-delà de la disparition d'un service jugé essentiel à nos jeunes populations, a des conséquences néfastes sur l'attractivité du territoire de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération et Leff Armor communauté.

Cette décision met en cause l'accès aux services publics de santé des personnes résidant en milieu rural.

Il convient maintenant de mettre en place des actions pour montrer notre détermination à maintenir la maternité à Guingamp et ainsi :

- Poursuivre la mobilisation des élus pour peser sur les décisions et agir auprès des instances régionales et nationales,
- Coordonner les actions entre le Conseil de surveillance, le comité de défense, les syndicats, les personnels et les représentants des usagers,
- Donner mandat au PETR du Pays de Guingamp pour porter au nom de Leff Armor Communauté et Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération le recours administratif, hiérarchique et contentieux.

d) Motion de soutien aux Agences de l'Eau et Comités de Bassin

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Manifeste son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans
- Exige que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11e programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin
- Conteste l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet à compter de 2018
- Exige que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11es programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention
- Attend que les Assises de l'eau abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever La présente motion sera transmise au Premier ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et aux parlementaires du bassin Loire-Bretagne. Elle sera également soumise à toutes les collectivités et à tous les acteurs de l'eau. Ils seront invités à délibérer pour adhérer à son contenu et en informer eux aussi le Premier ministre et le ministre de la transition écologique et solidaire.

e) Point sur la réunion PLUih du 24 mai 2018.

Mme LE GARFF-TRUHAUD informe qu'une nouvelle méthode de détermination du nombre de logements prévus annuellement sur les 10 prochaines années a été présentée lors de la réunion PLUih du 24 mai 2018. Celle-ci est plus favorable pour la commune de Goudelin (11 logements neufs/ an).

Le Conseil Municipal prend note de ces informations.

6/ Informations diverses

Mme LE GARFF-TRUHAUD informe qu'une offre d'achat pour le terrain de la Croix Rouge a été officiellement reçue en mairie, au prix de 5.70 € T.T.C. le m2 soit 134 805 €.

Mme Marie – Catherine LE BONHOMME explique que Leff Armor sensibilise l'ensemble des acteurs de son territoire au fléau que représente le frelon asiatique. Un binôme référent par commune a été désigné pour assurer un maillage de proximité couvrant l'intégralité du territoire (un agent et un élu). Une réunion d'information s'est tenue le mardi 24 avril 2018.

M. QUERRE rappelle que le développement des populations de corvidés Choucas des Tours provoque des dégâts importants en agriculture sur les jeunes plantations et semis, ainsi que sur les édifices publics.

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la FGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) et la Fédération Départementale des Chasseurs, le Département va engager début mai un recensement dans près de 100 communes du département de la population nicheuse de Choucas des Tours.

Il est proposé de relayer auprès du monde agricole l'intérêt de faire remonter des constatations de dégâts liés aux Choucas des Tours et de les inviter à venir remplir en mairie l'imprimé de réclamation.
L'information a été notée sur le site internet de la Mairie.

Mme LE GARFF-TRUHAUD informe de la remise à la municipalité de la coupe départementale acquise le 27 mai à Ploufragan, face à Brusvily, (score de 2-1) le samedi 2 juin 2018.

Mme LE GARFF-TRUHAUD se félicite du succès de la 1ère fête du jeu et souligne l'implication de l'équipe d'animateurs.

Mme ILLIEN précise avoir répondu à l'invitation de la Cooperl le 24 mai dernier.

Le Conseil Municipal prend note de ces informations.

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil aura lieu le 18 juin 2018 à 19h et clôt la séance.